



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD -

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des Monuments
historiques

2011 D N° 5869

Publié et enregistré le 07/06/2011 à la conservation des Hypothèques de

BETHUNE 2EME BUREAU

Droits : Néant

Salaires : 15,00 EUR

TOTAL : 15,00 EUR

Le Conservateur,

Michel ROMMENS

Volume : 2011 P N° 3005

Différé
Dû : Quinze Euros

Arrêté préfectoral portant inscription
au titre des monuments historiques
du monument à Madame Declercq
dit de la découverte du charbon
à Oignies (Pas-de-Calais)

Le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titre I et II ;

Vu le décret n°99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

Vu le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Jean-Michel BERARD en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2008 portant formation de la commission régionale du patrimoine et des sites modifié par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 ;

Vu l'avis émis par la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en ses séances des 17 et 18 juin 2009 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le monument à Madame Declercq dit de la découverte du charbon à Oignies (Pas-de-Calais) présente un intérêt du point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, suffisant pour en rendre désirable la préservation, comme témoignage historique d'une des personnalités les plus marquantes du bassin minier du Nord – Pas-de-Calais à l'origine de la découverte du charbon dans le Pas-de-Calais en 1841 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} - Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité le monument à Madame Declercq dit de la découverte du charbon, situé avenue Fernand Darchicourt à OIGNIES (Pas-de-Calais),

cadastéré section AB sous le numéro de parcelle 627 pour une contenance de 1394 m², appartenant à la COMMUNE DE OIGNIES (n° SIREN 216 206 375) par acte du 14 novembre 2000 passé devant Maître Jean-François POURRIER, notaire associé 31 rue Paul Doumer à ARRAS (Pas-de-Calais), et publié au 2° bureau des hypothèques de Béthune le 10 janvier 2001 sous le numéro de volume 2001 P n°96.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nord - Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 26 AVR. 2011



Jean-Michel BERARD